

Règlement complet du jeu

"Smarter Golf Trophy - La plus grande compétition amicale de golf"

Article 1 : Objet et calendrier

La société Hello Birdie SAS dont le siège social est situé au 9 Passage des Marais, 75010 Paris, France, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 828 790 907, organise la 3^{me} édition d'un jeu concours du 01/07/2022 au 30/09/2022 (minuit) intitulé « Smarter Golf Trophy - La plus grande compétition amicale de golf ». Ce jeu concours est expliqué sur la page <https://www.hello-birdie.com/smartergolftrophy/>

Article 2 : Participation

La participation à ce jeu gratuit sans obligation d'achat est réservée aux personnes qui téléchargent l'application « Hello Birdie Golf » depuis [l'App Store](#) ou le Google Play Store (lorsque l'application y sera disponible), personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ou partenaires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 : Principe et modalités d'inscription

Pour participer au jeu concours, les utilisateurs doivent remplir toutes les conditions suivantes pendant la durée du jeu concours :

- Avoir démarré l'application « Hello Birdie Golf » : Téléchargement disponible sur [l'App Store](#) ou le Google Play Store (lorsque l'application y sera également disponible)
- Avoir créé une partie dans l'application (via l'onglet « Nouvelle partie »)
- Avoir effectivement utilisé l'application sur un parcours de golf en ayant cliqué sur « Démarrer la partie » au début de la partie, pour que le suivi GPS se mette en route. Seuls les parcours d'au moins 9 trous sont pris en compte. (Accès à internet nécessaire lors de cette étape)
- Avoir renseigné sa carte de score (pendant le parcours ou avant la fin),
- Avoir signé numériquement sa carte de score depuis l'application « Hello Birdie Golf » à la fin de la partie. (Accès à internet nécessaire lors de cette étape)

Il sera admis autant de participations que de parcours joués (au moins 9 trous) pendant la durée de ce jeu concours, dans la limite d'une seule carte de parcours signée par jour depuis l'application « Hello Birdie Golf » (de minuit à minuit, sur le fuseau horaire français pour

simplifier la prise en compte des cartes).

Comptabilisation des cartes signées :

- Toute carte renseignée (au moins 9 trous de joués) et signée en utilisant le service en libre accès de « saisie de carte de score » procure 1 chance de gagner.
- Toute carte renseignée (au moins 9 trous de joués) et signée en utilisant le service unique de « caddie virtuel » (une version d'essai gratuite est disponible) procure 2 chances de gagner.

Seuls les joueurs ayant réellement utilisé l'application en conditions réelles sur un parcours de Golf (la carte de score renseignée et la trace GPS faisant foi) seront comptabilisés pour le tirage au sort.

Seuls les parcours cartographiés dans l'application « *Hello Birdie Golf* » (environ 40.000 à travers le monde) seront pris en compte. La société organisatrice ne prétend pas couvrir 100% des parcours dans le monde et ne saurait être tenue pour responsable si un parcours n'était pas présent, ou non mis à jour de ses dernières évolutions, dans l'application.

Pour des questions d'équité, il est possible de demander une extension de la période d'essai pendant la durée du jeu pour accéder plus longuement au service unique de « caddie virtuel ». Cette demande devra être adressée exclusivement par courrier à : Hello Birdie, 9 Passage des Marais, 75010 Paris, et devra intervenir avant tout paiement éventuel des services payants de l'application. Quoi qu'il en soit, cette extension ne pourra pas courir au-delà de la date de fin du jeu et aucun remboursement du service payant ne pourra avoir lieu.

Si une personne a des raisons de penser qu'une autre personne usurpe son identité ou porte atteinte à un droit dont elle est titulaire, elle devra en informer immédiatement Hello Birdie, en écrivant à l'adresse suivante, afin que celle-ci puisse prendre les mesures nécessaires : contact@hello-birdie.com

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises, ni du fait de quelque autre acte de malveillance qu'il soit.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des pr te-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom (adresse email). Toute fraude entraînera l'élimination du Participant.

Article 4 : Lots

En jeu :

- **1x Une expérience Gastronomique et Golfique** en Bourgogne, France, à l'**Hôtel **** Golf** du Château de Chailly : 2 nuits et petits-déjeuners pour 2 personnes + 1 diner gastronomique pour 2 au château de Chailly + 2 Green fees + un accompagnement d'une demi-journée de Stéphane Barras, Swiss PGA, fondateur de CaddiePlayer et directeur du coaching chez Hello Birdie ainsi que d'un « Welcome Pack ». – Lot à utiliser avant le 31/10/2023 - valeur estimée **2.400€** (prix moyen constaté en juin 2022).
- **1x Une série complète** de fers chez **Srixon**, avec un Utility 2, 3, 4 et les fers allant du Fer 5 au Pitching Wedge. Le tout, avec un **Sac stand bag Srixon logoté Hello Birdie** et quelques accessoires golifiques logotés. La configuration finale (homme / femme, gaucher / droitier, le loft...) sera décidée avec le gagnant - valeur estimée du lot **2.050€**.
- **1x Un départ pour 4 personnes sur le parcours de l'Albatros au Golf National** – Lot à utiliser avant le 30/09/2023, hors période de compétition ou championnats privatisant le parcours et hors périodes où l'accès même au site du golf est sous conditions d'accès réglementé - valeur estimée **600€**.
- **2x Une expérience golfique et stratégique pour 2 personnes au Golf Isabella** (Yvelines – 78)

comprenant : 3 à 4 heures de coaching de Julien Grillon + 2 green fees + 2 licences Hello Birdie d'un an en illimité, ainsi que d'un « Welcome Pack » - Lot à utiliser avant le 30/09/2023 - valeur estimée de chaque lot **880€**.

- **1x Driver** de marque **Srixon**. La configuration finale (homme / femme, gaucher / droitier, le loft...) sera décidée avec le gagnant - valeur estimée du lot **499€**.
- **1x Un trio de Wedge** de marque **Cleveland**. La configuration finale (homme / femme, gaucher / droitier, le loft...) sera décidée avec le gagnant - valeur estimée du lot **475€**.
- **1x « Un an de balles Srixon Zstar Diamond »**, soit 5 boites de 12 balles = 60 balles de golf - valeur estimée **250€**.
- **6x Équipements de voyage** de la marque **Srixon**, parmi la gamme suivante : valise, sac, protection de sac de golf, sac à dos... - valeur estimée de l'ensemble des 6 lots **820€**.
- **10x Gants** main gauche (pour droitier), « tout temps » de la marque Srixon. Choix de la taille par le gagnant parmi M, M/L, L dans la limite du stock disponible - valeur estimée de l'ensemble des 10 lots **160€**.

Les dates d'utilisation des lots, notamment pour les green fees, les expériences golifiques, et les nuitées d'Hôtel sont conditionnées aux disponibilités des établissements hôteliers, des parcours de golf et des enseignants proposant ces lots. Les taxes de séjour lorsqu'elles s'appliquent (souvent pas plus de quelques euros par personne et par nuit) ne sont pas intégrées aux lots.

Il est possible que des lots supplémentaires viennent s'ajouter pendant la durée du jeu. Leur contenu et leur valeur seront alors annoncés sur le site <https://www.hello-birdie.com/smartergolftrophy/>

Les lots sont personnels et non transférables et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Dans le cas très hypothétique où un lot ne pourrait pas être délivré, Hello Birdie s'efforcera, dans la mesure du possible, de trouver un lot de substitution d'une valeur semblable.

Article 5 : Remise du lot

A l'issue de la période de jeu, un tirage au sort sera effectué pour désigner les vainqueurs dans un délai de six (6) semaines après la fin du jeu. L'ordre du tirage au sort s'effectue dans l'ordre décroissant des valeurs des lots.

Les gagnants seront alors avertis dans un délai maximum de deux (2) semaines. Cette information leur sera communiquée par message privé sur son compte Facebook ou par messagerie le cas échéant.

Le gagnant dispose d'un délai deux (2) semaines pour réclamer son lot en répondant à ce message. Passé ce délai, le lot non réclamé sera perdu et éventuellement remis en jeu pour de futurs jeux-concours.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée en cas de difficultés, retards ou pertes dans l'acheminement du lot.

Article 6 : Promotion

Le gagnant du jeu concours autorise Hello Birdie à publier son prénom et la première lettre de son nom de famille, son index et son golf principal sur son site Internet et/ou des eNewsletters sans que cela ne lui confère un droit de rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné à l'issue du jeu concours.

En participant au jeu concours, les internautes autorisent Hello Birdie à leur envoyer des eNewsletters d'informations au sujet de ses produits ou de ceux de ses partenaires.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours vaut acceptation pour les candidats de toutes les clauses du

présentement.

Le règlement est consultable pendant toute la durée du jeu concours sur le site <https://www.hello-birdie.com/smartergolftrophy/>

Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après la désignation des gagnants. Hello Birdie se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours si elle estime que les circonstances l'exigent. Hello Birdie ne pourra être l'objet de quelconques réclamations visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques pendant et après la durée du concours.

Article 8 - Fraudes

Hello Birdie se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination des gagnants.

A cette fin, Hello Birdie se réserve le droit notamment de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur ses serveurs (notamment les IP, traces GPS) associées aux participations de l'opération. Hello Birdie se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son identité, et autres éléments justifiant le respect du règlement. Hello Birdie se réserve, dans toutes hypothèses et même en cas de doute, le droit de disqualifier les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La responsabilité de Hello Birdie ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Protection des données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD), les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant un email à l'adresse suivante : privacy@hello-birdie.com.

Article 10 : Force majeure

Compte tenu de la possibilité de participation au jeu concours uniquement via l'application « Hello Birdie Golf » disponible sur [l'App Store](#) (respectivement le Google Play Store lorsque l'application y sera également disponible), Hello Birdie ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure, de fraude, de défaillance technique des fournisseurs réseaux ou d'hébergement, du retrait de l'application de l'App Store (Respectivement du Google Play Store), ou de toutes autres causes indépendantes de sa volonté, ce jeu concours était rendu inaccessible avant la date de clôture annoncée.

Article 11 : Droits des tiers

Hello Birdie est une marque déposée de Hello Birdie SAS, toutes les autres marques ou noms de produits cités dans le cadre du jeu concours sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 12 : Limitation de responsabilité

Hello Birdie ne saurait être tenu responsable des fonctionnalités ou de l'absence de fonctionnalités du lot gagné, de sa défaillance éventuelle ou de sa mauvaise utilisation par le

gagnant du jeu concours.

Le lot attribué comportera la garantie usuellement délivrée par leurs fournisseurs respectifs.

En tout état de cause la responsabilité maximale de Hello Birdie pour quelque dommage ou perte que ce soit ne pourra excéder le montant du lot incriminé.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, de l'App Store (ou du Google Play Store lorsque l'application y sera disponible), l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site, à l'application « Hello Birdie Golf » et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel ou de logiciel
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- de conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- d'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 13 : Attribution de juridiction

L'application « Hello Birdie Golf » est accessible depuis plusieurs pays dans le monde. Chacun de ces pays pouvant avoir des lois qui diffèrent des lois françaises, les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Toute contestation devra être portée devant le Tribunal compétent de Paris (France). Ce jeu concours n'est pas destiné à solliciter des participants dans les territoires où ce type de promotion n'est pas permis par la loi ou la réglementation en vigueur.

Article 14 - Litiges et contestations

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à Hello Birdie.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Les frais engagés pour la participation au jeu via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à : Hello Birdie, 9 Passage des Marais, 75010 Paris.

Le montant forfaitaire du remboursement correspondant aux éventuels frais de communication téléphonique occasionnés pour s'inscrire au Jeu et y participer sera de 0.26€ TTC.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les trente (30) jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivants relatifs au participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique,
- une photocopie de sa carte d'identité,
- la date et l'heure de sa participation,
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Une seule demande de remboursement pourra être présentée par envoi et par personne (même nom, même adresse).

Toutefois, tout accès au site ou à l'application « Hello Birdie Golf » effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au site ou à l'application et de participer au jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

Les timbres liés à la demande écrite de remboursement des frais seront remboursés au tarif lent sur simple demande.